

CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

CRITÈRES D'ÉVALUATION CHALET



CLASSIFICATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

Table des matières

| | |
|--|----|
| LE CHALET | 2 |
| LA CLASSIFICATION | 2 |
| LA COTE | 2 |
| LES NORMES ESSENTIELLES | 3 |
| LES COMMODITES..... | 4 |
| LES CRITERES D'ÉVALUATION | 5 |
| SECTION 1 : EXTERIEUR | 5 |
| POINTS DE BONIFICATION | 5 |
| POINTS DE DEMERITE | 5 |
| SECTION 2 : INTERIEUR..... | 6 |
| POINTS DE BONIFICATION | 7 |
| POINTS DE DEMERITE | 7 |
| SECTION 3 : CHAMBRE | 8 |
| POINTS DE DEMERITE | 8 |
| SECTION 4 : SALLE DE BAIN INTERIEURE..... | 9 |
| POINTS DE BONIFICATION | 9 |
| POINTS DE DEMERITE | 9 |
| SECTION 4 : SALLE DE BAIN EXTERIEURE PRIVEE..... | 10 |
| POINTS DE BONIFICATION | 10 |
| POINTS DE DEMERITE | 10 |
| SECTION 4 : BLOC SANITAIRE | 11 |
| POINTS DE BONIFICATION | 11 |
| POINTS DE DEMERITE | 11 |
| SECTION 4 : TOILETTE SECHE | 12 |
| POINTS DE BONIFICATION | 12 |
| POINTS DE DEMERITE | 12 |

Le chalet

Un chalet est un :

« *BATIMENT COMPRENANT AU MOINS UNE CHAMBRE ET DANS LEQUEL ON PEUT RETROUVER UN SERVICE D'AUTO CUISINE. EN L'ABSENCE D'UN SERVICE D'AUTO CUISINE, UN BATIMENT ADJACENT OFFRE LE SERVICE DE RESTAURATION.* »

La classification

La classification d'un chalet est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoile, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

La cote

La cote d'un chalet sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Représentée par un nombre d'étoile, soit de 0 à 5, la cote équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'un chalet.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'un chalet alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

| <i>Sections</i> | <i>Pourcentage</i> |
|-----------------|--------------------|
| Extérieur | 14% |
| Intérieur | 40% |
| Chambre | 24% |
| Salle de bain | 22% |

| <i>Cote</i> | <i>Pointage</i> |
|-------------|----------------------|
| 0 | De 0 à 180 points |
| 1 | De 181 à 354 points |
| 2 | De 355 à 524 points |
| 3 | De 525 à 694 points |
| 4 | De 695 à 864 points |
| 5 | De 865 à 1000 points |

Par exemple, un chalet dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du Ministère du Tourisme, la description de chacune des cotes.

| <i>Cote</i> | <i>Description</i> |
|-------------|--|
| 0 | Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification |
| 1 | Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité |
| 2 | Unité d'hébergement confortable en forêt, doté d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités |
| 3 | Unité d'hébergement très confortable en forêt, doté d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités |
| 4 | Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs en forêt, doté d'un aménagement qui offre un large éventail de services et de commodités |
| 5 | Unité d'hébergement exceptionnel en forêt, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts |

Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'un chalet respecte un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote du chalet sera abaissée au niveau inférieur. Les tableaux ci-dessous vous indiquent les normes essentielles à respecter en fonction du nombre d'étoiles.













| <i>Normes essentielles pour conserver une cote de 3 étoiles</i> |
|---|
| Eau froide intérieure |
| Toilette intérieure (avec ou sans eau courante) |

| <i>Normes essentielles pour conserver une cote de 4 étoiles</i> |
|---|
| Aucun mur, plafond, plancher, porte ou fenêtre ajouré |
| Salle de bain comprenant toilette et bain/douche (avec ou sans lavabo) |
| Eau chaude à l'évier |
| Maximum d'un divan-lit inclus dans la capacité d'accueil (aucun lit pliant) |
| Oreiller et literie de base |

| <i>Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles</i> |
|--|
| Salle de bain intérieure complète comprenant toilette, bain/douche et lavabo |
| Aucun lit en mezzanine |
| Aucun mur, plafond, plancher, porte ou fenêtre ajouré |
| Aucun mur $\frac{3}{4}$ dans les chambres et salles de bain |
| Aucun divan-lit ou lit pliant dans la capacité d'accueil |
| Maximum de 50% de la capacité d'accueil en lits superposés |
| Aucune chambre pour plus de 4 personnes |
| Oreiller et literie complète |
| Eau chaude à l'évier et au lavabo |

Les commodités

Représentée par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'un chalet. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour un chalet.

| <i>Commodités</i> | |
|---|--|
|  | Eau froide |
|  | Eau chaude |
|  | Toilette intérieure seulement |
|  | Douche intérieure seulement |
|  | Salle de bain intérieure complète privée |
|  | Salle de bain extérieure complète privée |
|  | Bloc sanitaire |
|  | Toilette sèche |
|  | Système de chauffage automatique |
|  | Système de chauffage au bois |
|  | Système d'éclairage électrique |
|  | Système d'éclairage au gaz propane |

Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

Section 1 : Extérieur

- ✓ Portes extérieures
- ✓ État des portes extérieures
- ✓ Galerie / Terrasse / palier / escalier
- ✓ État de la galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne, gouttières)
- ✓ Aménagement extérieur

Points de bonification

- ✓ Distancé des autres
- ✓ Fenêtres qui ouvrent sur les 4 murs
- ✓ BBQ par hébergement
- ✓ Support à canne à pêche
- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur par hébergement

Points de démérite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Chalet jumelé
- ✓ Absence de serrure ou de cadenas sur la porte extérieure
- ✓ Porte extérieure ajourée
- ✓ Présence de nuisance constante (bruit/odeur)
- ✓ Absence d'identification du chalet

Section 2 : Intérieur

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher (incluant la base du système de chauffage)
- ✓ Chauffage
- ✓ État du chauffage (incluant cheminée, poignée, vitre)
- ✓ Mobilier de salon
- ✓ État du mobilier de salon
- ✓ Harmonie générale de la décoration (salon et salle à manger)
- ✓ Éclairage

SECTION PLAN EUROPÉEN (PE)

- ✓ Fonctionnalité générale de la cuisine
- ✓ Comptoir
- ✓ État du comptoir
- ✓ Eau, évier et robinets
- ✓ État de l'évier et des robinets
- ✓ Armoires et tiroirs
- ✓ État des armoires et des tiroirs
- ✓ Système de réfrigération (grandeur vs capacité d'accueil)
- ✓ État du système de réfrigération
- ✓ Système de cuisson
- ✓ État du système de cuisson
- ✓ État de la batterie de cuisine
- ✓ Mobilier de cuisine (table et chaises)
- ✓ État du mobilier de cuisine

SECTION PLAN AMÉRICAIN (PA)

- ✓ Murs de la salle à manger
- ✓ Plafond de la salle à manger
- ✓ Plancher de la salle à manger
- ✓ État de la structure de la salle à manger
- ✓ Mobilier de la salle à manger
- ✓ État du mobilier de la salle à manger
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place
- ✓ État de la mise en place

Points de bonification

- ✓ Système de séchage autour du système de chauffage (crochets ou supports)
- ✓ Foyer intérieur ou poêle vitré
- ✓ Support pour les manteaux (garde-robe, porte-manteaux ou crochets)
- ✓ Eau potable fournie gratuitement
- ✓ Présence de 3 pièces distinctives pour la cuisine, la salle à manger et le salon
- ✓ Éclairage à l'évier
- ✓ Éclairage au système de cuisson
- ✓ Armoire de rangement pour la cuisine
- ✓ Système de communication avec l'accueil
- ✓ Micro-onde
- ✓ Téléviseur
- ✓ Support à arme à feu
- ✓ Réveille-matin
- ✓ Réfrigérateur dans le chalet (en PA)
- ✓ Réfrigérateur communautaire (en PA)
- ✓ Cafetière dans le chalet (en PA)

Points de démerite

- ✓ Absence d'articles de récurage (linge à vaisselle, savon, lavette)
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Non-respect du ratio nombre de chaises de cuisine vs la capacité d'accueil
- ✓ Superficie habitable non adéquate vs la capacité d'accueil
- ✓ Non-respect du ratio nombre de place au salon vs 50% de la capacité d'accueil
- ✓ Non-respect du ratio nombre de place au salon vs 75% de la capacité d'accueil
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique (si nécessaire)
- ✓ Absence d'extincteur portatif
- ✓ Absence de trousse de premiers soins (unité éloignée de l'accueil)
- ✓ Plafond d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Accessoires d'éclairage brisés
- ✓ Frigo alimenté par une génératrice moins de 24 heures
- ✓ Absence de lumière dans le salon
- ✓ Absence de lumière dans la cuisine
- ✓ Disparités des chaises de cuisine
- ✓ Absence de 2 fenêtres avec moustiquaire sur 2 murs différents (excluant la salle de bain)
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Une seule table dans la salle à manger pour plusieurs groupes (en PA)
- ✓ Plafond de la salle à manger d'une hauteur de moins de 7 pieds (en PA)
- ✓ Disparités des chaises de la salle à manger (en PA)

Section 3 : Chambre

Dans le cas où un chalet possède plusieurs chambres, le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes des chambres
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits
- ✓ État des matelas
- ✓ Éclairage
- ✓ Ameublement
- ✓ Rangement
- ✓ État de l'ameublement et du rangement
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Parures de fenêtres
- ✓ État des parures de fenêtres
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre

Points de démerite

- ✓ Présence d'une chambre accessible via une autre chambre ou une salle de bain
- ✓ Présence d'un divan-lit ou d'un futon inclus dans la capacité d'accueil
- ✓ Absence de housse ou de double-taie pour oreiller
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence d'oreiller
- ✓ Absence de lumière dans une chambre
- ✓ Absence de barre de protection pour les lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour les lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre dans une chambre
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre
- ✓ Présence de lit dans le salon, la cuisine ou le passage
- ✓ Présence de lits en mezzanine
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Présence d'un lit superposé trop bas
- ✓ Présence d'une échelle au lieu d'un escalier pour monter à l'étage
- ✓ Mur $\frac{3}{4}$
- ✓ Absence de lumière en mezzanine
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une des chambres
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Hauteur de moins de 6 pieds à côté du lit

Section 4 : Salle de bain intérieure

Dans le cas où un chalet possède plusieurs salles de bain intérieures, le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 10 personnes)
- ✓ Douche supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 12 personnes)
- ✓ Lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Salle de bain complète par chambre
- ✓ Chauffage
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Salle de bain accessible via une chambre
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage brisés
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Présence de moquette (tapis) permanente
- ✓ Absence d'eau chaude courante dans la douche ou douche dans une chambre
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou de vitre givrée
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio : 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio : 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Salle de bain sur la galerie
- ✓ Murs $\frac{3}{4}$
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Salle de bain extérieure privée

Cette section sert dans les cas où les occupants d'un chalet doivent se rendre à une salle de bain extérieure privée pour l'utilisation d'une douche et/ou de la toilette.

- ✓ État extérieur de la salle de bain
- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 10 personnes)
- ✓ Douche supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 12 personnes)
- ✓ Lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage brisés
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Présence de moquette (tapis) permanente
- ✓ Absence d'eau chaude courante dans la douche
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou vitre givrée
- ✓ Absence de chauffage
- ✓ Absence de chaise ou de banc
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio : 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio : 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Murs $\frac{3}{4}$
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Bloc sanitaire

Cette section sert dans le cas où les occupants d'un chalet doivent se rendre à un bloc sanitaire pour l'utilisation d'une douche et/ou de la toilette.

- ✓ État extérieur du bloc sanitaire
- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 10 personnes)
- ✓ Douche supplémentaire (au-delà du ratio : 1 pour 12 personnes)
- ✓ Lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage brisés
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Présence de moquette (tapis) permanente
- ✓ Absence d'eau chaude courante dans la douche
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou vitre givrée
- ✓ Absence de chauffage
- ✓ Absence de chaise ou de banc
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio : 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio : 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Murs $\frac{3}{4}$
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Toilette sèche

Cette section sert dans le cas où les occupants d'un chalet doivent utiliser une toilette sèche.

- ✓ État extérieur et intérieur de la toilette

Points de bonification

- ✓ Moustiquaire en parfait état
- ✓ Présence d'une lumière
- ✓ Présence d'un évent

Points de démerite

- ✓ Non-respect du ratio d'une toilette pour 10 personnes
- ✓ Absence d'une moustiquaire en parfait état
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un évent